

FONDAMENTAUX COORDONATEUR HPS DE CHANTIER

FORMATION

OBJECTIFS DE FORMATION

Permettre d'être force de proposition en matière de HSE, de pouvoir identifier et analyser les risques propres au secteur du BTP et gérer les co-activités entre corps de métier. Savoir lire et analyser le Plan Général de Coordination et être l'interlocuteur privilégié avec le Coordonnateur Santé Sécurité (CSS). Les personnes formées pourront aider leur employeur à rédiger les Plans Santé Sécurité. Meilleure maîtrise des coûts sécurité (réduction des accidents du travail, gain de productivité) avec les actions portées par les personnes formées (aux études de poste, d'aménagement et investissement en matière de sécurité).

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation en salle de cours équipée (vidéoprojecteur), exposé didactique oral d'un diaporama et débat, exercices de manutention au poste de travail, dossier support couleur remis à chaque candidat, compte-rendu de formation et d'évaluation.

PROGRAMME

PROGRAMME

Un entretien préalable entre les personnes inscrites et le formateur sera effectué pour valider les pré-requis.

- Un entretien préalable entre les personnes inscrites et le formateur sera effectué pour valider les prérequis.
- Sécurité dans le BTP,
- Les textes législatifs et leur hiérarchisation,
- Les organisations de prévention (avec une intervention de leur part),
- Les missions de coordonnateur,
- Les phases d'une opération,
- Les procédures et démarches préalables,
- Examen et harmonisation des PSS,
- Les référentiels techniques du BTP,
- Les registre journal et le DIUO,
- Le PGC,
- L'organisation prévisionnelle du chantier,
- L'analyse des postes de travail,
- Les réunions d'avant-projet,
- L'analyse des accidents du travail.

CONDITIONS

Public visé : Chargés de chantier du BTP

Pré-requis : Expérience professionnelle de 3 ans en architecture, ingénierie, ou maîtrise d'œuvre, Ou expérience professionnelle de 3 ans en contrôle des travaux, OPC (Ordonnancement, Pilotage et Conduite de travaux) ou maîtrise de chantier, Ou diplôme de niveau au moins égal à la licence en architecture ou dans le domaine de la construction, du bâtiment et des travaux publics ou de la prévention des risques professionnels, EPI obligatoires (tenue de travail, chaussures de sécurité, gants de manutention, casque)

Visite médicale : Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.

Lieu : AFBTP - Ducos

Effectif : 10 personnes

Durée totale : 12 jours, soit 94 heures

Tarifs : Nous consulter

Éligibilité : FPC

ÉVALUATION

Évaluation des compétences et du dispositif :

La formation se termine par le passage devant un jury, questionnaire synthétique théorique et évaluation pratique continue, questionnaire de satisfaction.

Validation : Délivrance d'une attestation de formation nominative attestant de la présence du stagiaire à l'intégralité du module et mentionnant les résultats des tests.